

23		0408.775.321		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	A-app 1

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **LIBRAMONT COOPERLIA**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité illimitée à finalité sociale

Adresse: Libramont, Rue des Aubépines

N°: 50

Boîte:

Code postal: 6800 Commune: Libramont-Chevigny

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, division Neufchâteau

Adresse Internet:

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0408.775.321

DATE 21/01/2021 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

les COMPTES ANNUELS en

EUROS

approuvés par l'assemblée générale du

04/05/2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01/01/2022

au

31/12/2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01/01/2021

au

31/12/2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 25

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

Liste complète des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DESTINÉ Jean-claude

rue Ourgnette 1

5377 Somme-Leuze

BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur

PERAT Natacha

rue de la Grange 699

5300 Andenne

BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur délégué

JACOB Pascal

Chaussée de Neufchâteau 72

6640 Vaux-sur-Sure

BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur

OLIVIER Yves

Voie de Luchy 1

6800 Libramont-Chevigny

BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur

LOUVIGNY Henri

Le Grand Enclos 3

6800 Libramont-Chevigny

BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur

HEYMANS Jean-François

Rue de Monument 25

4960 Malmédy

BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur

PIERARD Jean-François
avenue de la Toison d'Or 67
6900 Marche-en-Famene
BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Président du Conseil d'Administration

BALLEUX Pascal
rue de Lombardi 13
7100 La Louvière
BELGIQUE

Début de mandat: 28-12-2020

Fin de mandat: 28-12-2026

Administrateur

DEVILLERS Caroline
Rue de Celles 48
4250 Hollogne-sur-Geer
BELGIQUE

Début de mandat: 24-04-2022

Fin de mandat: 24-04-2028

Administrateur

2C&B SRL (B00413)

0471315080

Place Hergé 2/D28

7500 Tournai

BELGIQUE

Début de mandat: 29-04-2021

Fin de mandat: 29-04-2024

Commissaire

Directement ou indirectement représenté
par:

COLLIN Victor (A01573)

Réviseur

Place Hergé 2/D28

7500 Tournai

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>11 006 507,20</u>	<u>11 567 679,62</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	340 381,06	552 288,63
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	5 428 032,87	5 777 297,72
Terrains et constructions		22	5 403 243,89	5 721 160,42
Installations, machines et outillage		23	24 681,28	44 324,45
Mobilier et matériel roulant		24	107,70	11 812,85
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	5 238 093,27	5 238 093,27
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2 178 324,20</u>	<u>1 126 793,09</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	14 035,44	14 035,44
Stocks		30/36	14 035,44	14 035,44
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1 163 824,14	530 459,31
Créances commerciales		40	838 344,14	467 018,30
Autres créances		41	325 480,00	63 441,01
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	973 956,73	567 164,08
Comptes de régularisation		490/1	26 507,89	15 134,26
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	13 184 831,40	12 694 472,71

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport		10/15	<u>3 801 058,22</u>	<u>3 188 680,55</u>
Disponible		10/11	15 175,00	4 175,00
Indisponible		110		
		111	15 175,00	4 175,00
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
Réserves indisponibles		13	3 725 517,03	3 725 517,03
Réserves statutairement indisponibles		130/1	3 725 517,03	3 725 517,03
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319	3 725 517,03	3 725 517,03
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)(-)		14	60 366,19	-541 011,48
Subsides en capital				
		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net				
		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretiens		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
		164/5		
Impôts différés				
		168		

N°	0408.775.321	A-app 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>9 383 773,18</u>	<u>9 505 792,16</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	8 056 465,64	8 524 396,09
Dettes financières		170/4	8 056 465,64	8 524 396,09
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	5 449 056,91	5 787 325,03
Autres emprunts		174/0	2 607 408,73	2 737 071,06
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1 129 301,61	594 807,67
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	467 951,70	52 928,94
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	474 153,64	471 202,99
Fournisseurs		440/4	466 440,64	471 202,99
Effets à payer		441	7 713,00	0,00
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	187 196,27	70 675,74
Impôts		450/3	109 648,09	25 915,47
Rémunérations et charges sociales		454/9	77 548,18	44 760,27
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	198 005,93	386 588,40
TOTAL DU PASSIF		10/49	13 184 831,40	12 694 472,71

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	2 457 220,81	1 010 536,56
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	2 885,00	1 587,99
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	798 706,38	397 104,59
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	567 492,42	699 771,34
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	0,00	4 700,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	83 697,76	672,90
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	0,00	2 240,92
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1 007 324,25	-93 953,19
Produits financiers	6.4	75/76B	74,87	100 717,80
Produits financiers récurrents		75	74,87	100 717,80
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	0,00	100 517,16
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	378 571,59	539 670,64
Charges financières récurrentes		65	378 571,59	539 670,64
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	628 827,53	-532 906,03
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	27 449,86	8 105,45
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	601 377,67	-541 011,48
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	601 377,67	-541 011,48

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	60 366,19	-1 866 872,73
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	601 377,67	-541 011,48
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-541 011,48	-1 325 861,25
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	0,00	1 325 861,25
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)(-)	(14)	60 366,19	-541 011,48
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxx	1 592 515,72
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	1 592 515,72	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxx	1 040 227,09
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	211 907,57	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1 252 134,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>340 381,06</u>	

N°	0408.775.321	A-app 6.1.2
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxx	13 062 054,66
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	6 320,00	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	13 068 374,66	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxx	7 284 756,94
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	355 584,85	
Repris	8289		
Acquises de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7 640 341,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>5 428 032,87</u>	

N°	0408.775.321	A-app 6.1.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxx	5 238 093,27
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8385		
Autres mutations (+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5 238 093,27	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>5 238 093,27</u>	

N°	0408.775.321
----	--------------

A-app 6.2

ETAT DE L'APPORT

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8722	
8732	

N°	0408.775.321	A-app 6.3
----	--------------	-----------

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	467 951,70
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1 895 819,39
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.	8913	6 160 646,25
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	2 732 500,00
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	2 732 500,00
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	2 732 500,00
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	7 027 071,00
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	7 027 071,00
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	7 027 071,00

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	27,0	11,0
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	2 885,00	1 587,99
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	2 885,00	1 587,99
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66	0,00	2 240,92
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	0,00	2 240,92
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502	0,00	0,00

N°	0408.775.321	A-app 6.5
----	--------------	-----------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	5 740 000,00
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	5 190 000,00
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0408.775.321	A-app 6.5
----	--------------	-----------

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou les mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

--

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

N°	0408.775.321	A-app 6.5
----	--------------	-----------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Exercice

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Les Honoraires du réviseur-commissaire s'élèvent à 5 000.00€

5 000,00

Exercice

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

--

N°	0408.775.321
----	--------------

A-app 6.7

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés pour l'ensemble le plus petit dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	0408.775.321	A-app 6.8
----	--------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément aux dispositions du chapitre II, article 3:6 de l'arrêté royal du 28 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés, le Conseil d'administration a arrêté comme suit les règles qui président aux évaluations :

Les frais d'établissement ou de restructuration ne sont pas portés à l'actif et sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Exceptionnellement, des frais de l'espèce particulièrement importants pourront, le cas échéant, être amortis sur une période maximum de 5

ans. Les dérogations prises à la règle générale énoncée ci-dessus seront à la discrétion du Conseil d'Administration.

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition, d'apport ou de revient et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

Le prix d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les frais accessoires. La T.V.A. non récupérable sur les immobilisés est portée à

l'actif et amortie au même rythme que l'investissement concerné.

Les immobilisations corporelles et incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que

dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur

rendement futur pour la société.

Ne sont pas considérés comme immobilisations corporelles ou incorporelles, mais directement comme charge, les biens et services dont la valeur

est inférieure à 500 EUR par unité, sauf s'ils contribuent à la constitution d'un ensemble considéré comme une machine ou installation

dépassant cette limite.

La valeur d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles peut inclure les charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés

pour les financer, mais uniquement pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en état d'exploitation effective de

ces immobilisations.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon les

taux définis ci-dessous.

Ne sont pas considérés comme immobilisations corporelles ou incorporelles, mais directement comme charges, les biens et services dont l'usage

ne s'étale pas sur au moins 2 exercices.

Les immobilisations corporelles peuvent, en outre, faire l'objet d'amortissements accélérés selon les dispositions fiscales en vigueur.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou modification des

circonstances économiques et technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet d'une réduction de valeur

qu'en cas de moins-value durable.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou mises hors service, font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en

aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- les bâtiments administratifs 3,33 %
- les bâtiments industriels 3,33 %
- les équipements de structures 10 %
- les aménagements des accès, parking 3,33 %
- les installations, machines et outillage 20 %
- le petit outillage 20 %
- le matériel roulant :
 - les engins de chantier 20 %
 - les véhicules mixtes 20 %
- le mobilier de bureau 20 %
- le matériel de bureau, informatique 33,333 %
- les actifs incorporels 20 %
- les biens ayant un risque électronique sont amortis à raison de 33,33 % ;
- s'il est probable qu'en raison de leur coût d'usage ou de leur vétusté leur usage ne dépassera pas raisonnablement deux ans, les équipements acquis d'occasion sont amortis à raison de 50 % ;
- les immobilisations corporelles peuvent subir un amortissement dégressif suivant la législation (maximum 40% la première année) ;

Immobilisations financières
Les participations et immobilisations financières sont actées au prix d'acquisition.

Des réductions de valeur ne peuvent être actées que si la valeur réelle de ces immobilisations reste en fin d'exercice inférieure à la valeur d'acquisition.

Matières d'approvisionnement et marchandises :

- Les approvisionnements et marchandises acquis de tiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition; ceux faisant l'objet d'un inventaire permanent sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré. Certaines pièces détachées et notamment des pièces de rechange, des outils ou matériels de production et de chantier dont la valeur est importante, pourront subir des réductions de valeur en rapport avec leur vétusté. Il est procédé à cette estimation à la fin de chaque exercice. Certaines pièces de rechange sans consommation ni approvisionnement depuis plus de trois années peuvent subir une réduction de valeur.
- Les matières, produits et marchandises peuvent faire l'objet de réductions de valeur justifiées soit par l'évolution probable de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause.

Créances

Les créances commerciales et autres sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les créances commerciales et diverses font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou si leur valeur comptable à la date de clôture dépasse la valeur probable de réalisation.

Les créances commerciales représentant un arriéré de plus de 6 mois sont transférées à un compte de créances douteuses, les autres retards sont examinés au cas par cas. Le risque que présentent ces créances est estimé et acté en réduction de valeur.

Les créances en devises sont évaluées au cours historique, sauf modification substantielle des parités monétaires justifiant un ajustement de la comptabilité.

Placement de trésorerie

Les titres de placements sont valorisés à leur valeur d'acquisition, ils sont estimés sur la base de la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice. Ne sont actées que les moins values et les reprises sur celles-ci ; la valeur maximum étant la valeur d'acquisition.

Les titres non cotés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition sauf si leur valeur probable de réalisation à la date de clôture de

l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Provisions

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment :

- les charges de grosses réparations et entretien,
- les engagements fermes en matière de pensions et autres rémunérations différées ou similaires,
- les risques de pertes ou de charges découlant pour la société de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par la sociétés, de litiges en cours.

Des réductions de valeur et provisions ne sont maintenues à la clôture d'un exercice que dans la mesure où elles ne dépassent pas une estimation prudemment établie des risques de dépréciation, pertes et charges qu'elles sont destinées à couvrir.

Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les accroissements éventuels et intérêts sont également portés en compte.

N° 0408775321 A-app 6.8

Page 20 of35

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Justification de l'application de règles comptables de continuité

Malgré la perte reportée le Conseil d'Administration propose de continuer les activités et de présenter les comptes en continuité.

Les éléments marquants de cet exercice sont :

- Un redressement des valeurs disponibles,
- Suite à la crise sanitaire, la Foire de Libramont 2021 (événement majeur) a dû être annulée. De même que Demo Forest qui est reporté à Août 2022 et aura donc lieu dorénavant les années paires,
- L'occupation et la gestion d'un centre de vaccination dans nos bâtiments. Le centre a ouvert ses portes de mars 2021 à mars 2022.

Le conseil d'administration a mis en place un plan afin de garantir la continuité des activités :

- Octroi par la banque d'un crédit covid-19 d'un montant de 1.940.000 €,
- Octroi par la banque d'un crédit roll over d'un montant de 750.000 € dont 250.000 € sont utilisés au 31/12/2021,
- Reprise des activités d'exploitation de Libramont exhibition & congress sa,

L'ensemble de ces mesures assurent un redressement progressif de la trésorerie et un développement durable de l'activité et des résultats annuels.

N°	0408.775.321	A-app 7.1
----	--------------	-----------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU
DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
Nombre		%	%					
Libramont Exhibition & Congress SA 0840951792 Société anonyme rue des Aubépinnes 52 6800 Libramont-Chevigny BELGIQUE	Actions	296 135	23,40		2022-12-31	EUR	14 386 354	-542 650

N°	0408.775.321	A-app 7.2
----	--------------	-----------

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ REpond DE MANIERE ILLIMITÉE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINEMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
---	---------------

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'art. 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

(rubriques 45 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	

N°	0408.775.321	A-app 10
----	--------------	----------

RAPPORT DE GESTION

Ann. 1

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Ann. 2

N°	0408.775.321	A-app 12
----	--------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 335

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	26,5	1,4	27,1	11,0
Nombre d'heures effectivement prestées	101	28 820	1 097	29 917	29 917
Frais de personnel	102	617 068,81	26 155,79	643 224,60	0,00

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	11	2	11.8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	11	1	11,5
Contrat à durée déterminée	111		1	0,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	5	1	5.3
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4	1	4,3
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	6	1	6.5
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,5
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	11	2	11,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	0408.775.321	A-app 12
----	--------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	236	2	236,7
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	237	1	237,3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	464,00

LIBRAMONT COOPERALIA SCES

Rapport de gestion

Comptes annuels 2022

(versus 2021)

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels tels qu'ils ont été arrêtés au 31 décembre 2022.

Après avoir pris connaissance de la situation patrimoniale et des résultats de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur l'affectation du résultat proposé.

La présente note propose un commentaire succinct des comptes annuels établis par la SCES Libramont Coopéralia.

Ces comptes couvrent 12 mois, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Cette période est caractérisée par :

- L'occupation d'un centre de vaccination dans nos bâtiments durant le 1^{er} trimestre,
- La reprise de nos événements dont principalement la Foire de Libramont et Demo Forest, après deux années impactées par la crise sanitaire,
- Un redressement des valeurs disponibles.

Les mesures nécessaires pour la continuité de l'entreprise ont été prises et ont portées leurs fruits.

Les comptes annuels 2022 ont été audités par le réviseur le 22 et 23 février 2023; nous considérons donc les données mises à notre disposition comme certaines et fiables. Il s'entend que nous n'avons procédé à aucune vérification additionnelle.

Les comptes de l'exercice 2022 se clôturent en présentant un total de bilan de **13.184.831 €** et un bénéfice de l'exercice de **601.378 €**.

1. Bilan

ACTIF

Les **actifs immobilisés** sont de **11.006.507 €** et en diminution de 561.173 € par rapport à 2021 suite à l'amortissement de immobilisations incorporelles et corporelles.

Les investissements l'année 2022 sont de 6.320 €.

Les **actifs circulants** sont de **2.178.324 €** et en augmentation 1.051.531 € par rapport à 2021 et ce principalement à cause :

- d'une augmentation de 371.326 € des créances commerciales,
- d'une augmentation de 406.793 € des valeurs disponibles pour atteindre **973.957 €**.

PASSIF

Les **capitaux propres** sont de **3.801.058 €** et en augmentation de 612.377 € par rapport à 2021. Cette augmentation provient principalement du bénéfice de l'exercice.

Les **dettes** sont de **9.383.773 €** et en diminution de 122.019 € par rapport à 2021. Cette diminution est principalement influencée par :

- le remboursement du crédit à la SOGEPa,
- la diminution des comptes de régularisation,
- l'augmentation des dettes fiscales, salariales et sociales.

Les comptes de régularisation sont de **198.006 €** concernent principalement les charges à imputer (intérêts des crédits).

2. Compte de résultat

EBITDA positif : 1.571.932

Les comptes 2022 sont le reflet d'une année de reprise après deux années impactées par la crise sanitaire (2020 - 2021).

Le **chiffre d'affaires** atteint 6.310.782 €, et ce principalement grâce à l'organisation de la Foire de Libramont, de Demo Forest ainsi que l'occupation d'un centre de vaccination durant le 1^{er} trimestre.

Les **autres produits d'exploitation**, principalement des subsides, sont de 887.996 €.

Les **produits exceptionnels** sont de 2.885 € concernent une indemnité d'assurance.

Les charges **services et bien divers** sont de 4.744.442 € concernent les frais de structure ainsi que les frais d'organisation des événements.

Les **charges sociales** sont de 798.706 €.

Les **autres charges d'exploitation** sont de 83.698 € qui concernent principalement le précompte immobilier.

Les **charges financières** sont 378.571 € et concernent les intérêts des crédits.

Cela nous amène donc à un bénéfice de l'exercice 2022 de **601.378€**.
L'**EBITDA** est de **1.571.932 €**.

3. Répartition du résultat

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice à affecter : 601.378 €

Justification de l'application de règles comptables de continuité

Néant

Risques

Le 15 juillet 2022, le Gouvernement wallon décidait d'octroyer sa subvention annuelle relative à l'organisation de la Foire de Libramont 2022 moyennant une série de conditions.

Toutes ces conditions ont été acceptées par Libramont Coopéralia et tout a été mis en œuvre pour y répondre dans les délais prévus.

Evènements survenus après la clôture

Néant

Le conseil d'administration vous propose :

- d'approuver le rapport du Conseil d'administration qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels comportant le bilan, les résultats et l'annexe dans la forme dans laquelle ceux-ci vous sont présentés ;
- d'accepter la répartition du résultat ;
- de prendre acte du rapport du commissaire ;
- de lui donner décharge de son mandat pour l'exercice écoulé ;
- de donner décharge aux administrateurs ;
- d'accepter la nomination, démission et/ou révocation d'administrateurs.

Le 19/04/2023

PERAT Natacha
Administrateur-déléguée

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'NPerat', with a long horizontal stroke underneath.

SCES LIBRAMONT COOPERLIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SCES LIBRAMONT COOPERLIA, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 avril 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SCES LIBRAMONT COOPERLIA durant onze exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la SCES LIBRAMONT COOPERLIA comprenant la bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 13.184.831,40 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 601.377,67 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de l'organe d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 3 : 5 et 3 : 6 du Code des Sociétés et des Associations, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et ds Associations.

Fait à Tournai, le 20 avril 2023



SRL 2C&B

Commissaire

Représentée par Victor COLLIN